

Michèle DURIEUX - Olivia BLUM

COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES

13 rue Laurencin 69288 LYONCEDEX 02

TEL : 04 78 37 34 65

PROCES VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEUX

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

ET LE QUATORZE JANVIER

A LA REQUETE DE :

L'association ENVIE D'UN SOURIRE, immatriculée sous le numéro 828 252 874, dont le siège est situé 68 rue de la Charité, 69002 LYON, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social, prise en la personne de Monsieur BONNOT Fabrice, président, lequel nous expose :

Que l'association ENVIE D'UN SOURIRE, organise la quatrième édition du jeu concours du Meilleur Flan Pâtissier, en partenariat avec Radio SCOOP, appelé : « CONCOURS DU MEILLEUR FLAN PATISSIER DE FRANCE – EDITION 2026 »

Que le jeu concours se déroulera le vendredi 17.04.2026, le samedi 18.04.2026 et le dimanche 19.04.2026, sur la place Antonin Poncet à LYON.

Qu'il s'agit d'un concours à vocation solidaire, gastronomique et pédagogique, dont l'inscription est gratuite et sans obligation d'achat de biens ou de services.

Que ce concours répond à des caractéristiques spécifiques qui font l'objet d'un règlement propre.

Que l'association ENVIE D'UN SOURIR entend faire déposer le règlement dudit concours en notre étude,

Qu'elle nous requiert à cette fin,

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussignée, Olivia BLUM, Commissaire de Justice associé au sein de la Société Civile Professionnelle DURIEUX Michèle WEIBEL Catherine BLUM Olivia, y demeurant 13 rue Laurencin 69002 LYON,

Certifie avoir reçu de la société requérante le règlement du concours de l'association ENVIE D'UN SOURIRE, qui s'intitule « CONCOURS DU MEILLEUR FLAN PATISSIER DE FRANCE – EDITION 2026 » concernant un concours ouvert à tous à partir de 12 ans, et dont autorisation parentale nécessaire de 12 ans à 18 ans, auquel la participation gratuite s'effectue exclusivement sur le site internet de Radio SCOOP, comprenant 19 articles, sur 5 feuilles recto.

Telles sont les constatations faites, en foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat de dépôt de règlement pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé une copie du règlement de jeu concours.



Association Envie d'un Sourire
68 Rue de la Charité
69002 Lyon



RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

DU MEILLEUR FLAN PÂTISSIER DE FRANCE – ÉDITION 2026

Article 1 – ORGANISATION

Le Concours du Meilleur Flan Pâtissier de France est organisé par le Chef Fabrice Bonnot, Président du concours, et l'association Envie d'un Sourire, en partenariat avec Radio SCOOP et les partenaires officiels de l'événement.

La quatrième édition du concours se déroulera :

- Vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 avril 2026
- Finale en public : Place Antonin Poncet – Lyon

Le concours a une vocation nationale, solidaire, gastronomique et pédagogique.

L'intégralité des flans pâtisseries réalisés dans le cadre du concours est offerte à l'association Envie d'un Sourire, sans aucune contrepartie financière.

Article 2 – INSCRIPTIONS, PRÉSÉLECTION ET CANDIDATS

Le concours est ouvert au niveau national.

L'inscription est gratuite et s'effectue exclusivement sur le site internet de RADIO SCOOP.

Les candidatures font obligatoirement l'objet d'une présélection sur dossier, réalisée par l'organisation et le Président du concours.

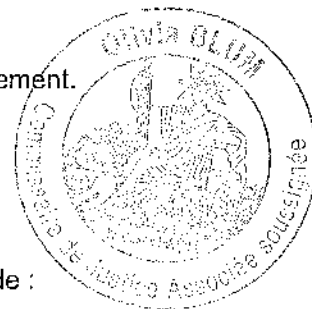
Seuls les candidats retenus à l'issue de cette présélection sont autorisés à participer à la finale officielle organisée en public, Place Antonin Poncet à Lyon.

Le concours s'adresse aux catégories suivantes :

- Jeune Amateur – Flan Pâtissier Classique : de 12 à 16 ans (autorisation parentale obligatoire)
- Jeune Amateur – Flan Pâtissier Créatif : de 12 à 16 ans (autorisation parentale obligatoire)
- Amateur – Flan Pâtissier Classique : à partir de 16 ans (autorisation parentale si mineur)
- Amateur – Flan Pâtissier Créatif : à partir de 16 ans (autorisation parentale si mineur)
- Apprenti / Jeune Professionnel : à partir de 16 ans (autorisation parentale si mineur)
- Professionnel – Flan Pâtissier Classique : à partir de 18 ans
- Professionnel – Flan Pâtissier Créatif : à partir de 18 ans

Chaque catégorie est limitée à 6 à 10 candidats maximum.

L'inscription implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.



Article 3 – TITRE NATIONAL

Les lauréats de chaque catégorie se verront décerner le titre officiel et nominatif de :

« Meilleur Flan Pâtissier de France – Édition 2026 »

Ce titre est strictement personnel, nominatif, non cessible, non transmissible et non revendable.

Il est attaché exclusivement au candidat récompensé et ne peut en aucun cas être transmis à un tiers.

Article 4 – JURY ET PRÉSIDENTENCE

Le jury est composé de professionnels reconnus de la pâtisserie, de la gastronomie, des médias et de personnalités qualifiées.

Le concours est placé sous la présidence du Chef Fabrice Bonnot, qui dispose d'un pouvoir souverain concernant :

- le déroulement des épreuves,
- la sélection et le comportement des candidats,
- les décisions du jury,
- toute interruption, modification, report ou annulation du concours.

Les décisions du Président et du jury sont souveraines et sans appel.

Article 5 – CALENDRIER DU CONCOURS

Samedi 18 avril 2026 :

- Jeunes Amateurs – Flan Pâtissier Classique
- Jeunes Amateurs – Flan Pâtissier Créatif
- Amateurs – Flan Pâtissier Classique
- Amateurs – Flan Pâtissier Créatif

Dimanche 19 avril 2026 :

- Apprentis / Jeunes Professionnels
- Professionnels – Flan Pâtissier Classique
- Professionnels – Flan Pâtissier Créatif

Les résultats sont annoncés en fin de journée après délibération du jury.

Article 6 – SUJET ET CARACTÉRISTIQUES DES FLANS

Chaque candidat doit présenter deux (2) flans pâtisseries strictement identiques.



Dimensions obligatoires :

- **Diamètre : 24 cm**
- **Hauteur : 6 cm**

Spécificités :

- Flan pâtissier nature ou vanille pour les catégories classiques
- Flan pâtissier créatif intégrant des ingrédients originaux pour les catégories créatives

Une présentation écrite détaillée de la recette, Photo du flan pâtissier en entier et une photo d'une part de flan pâtissier et des ingrédients est obligatoire.

—

Article 7 – MATIÈRES PREMIÈRES ET HYGIÈNE

Chaque candidat doit :

- apporter l'intégralité de ses ingrédients,
- garantir l'utilisation de produits de premier choix,
- respecter strictement les règles d'hygiène, de traçabilité et de température.

Le candidat certifie que la recette est personnelle et réalisée sans aide extérieure.

—

Article 8 – ORGANISATION SUR PLACE

- Les flans pâtissiers doivent être réalisés la veille dans des conditions conformes au règlement.
- Ils sont apportés le matin même du concours.
- La pâte et les finitions sont réalisées par le candidat et présentées le jour de la finale.
- Le respect strict des horaires est obligatoire.

Tout retard ou comportement inapproprié peut entraîner une disqualification immédiate.

Aucune contrepartie financière, remboursement ou indemnité ne pourra être exigée.

—

Article 9 – NOTATION ET CLASSEMENT

Les flans sont notés selon les critères suivants :

- Goût de la pâte : 50 points
- Goût de l'appareil : 50 points
- Texture : 40 points
- Esthétique : 30 points
- Cuisson de la pâte : 30 points
- Cuisson de l'appareil : 30 points
- Respect de la tradition : 10 points
- Originalité : 10 points (catégories classiques) / 50 points (catégories créatives)

—

Article 10 – RÉCOMPENSES ET D

Les trois meilleurs candidats de ch

La présence des lauréats lors de la

Chaque candidat reçoit un diplôme certifié par l'organisation.

Les prix attribués sont strictement

—

Article 11 – DROIT À L'IMAGE

Tout candidat autorise la captation image à des fins de communicatio

—

Article 12 – COMPORTEMENT ET

Tout comportement contraire à l'ét du public pourra entraîner une exc

Aucun recours ou contestation n'e

—

Article 13 – ACCEPTATION DU R

La participation au concours vaut :

—

Article 14 – MODIFICATION ET F

L'organisateur se réserve le droit c

—

Article 15 – RESPONSABILITÉ ET

Les candidats participent sous leur assurance responsabilité civile.

—

Article 16 – SÉCURITÉ ET CONT

Tout manquement aux règles d'hy

—

Article 17 – DON SOLIDAIRE

La totalité des flans, préparations et ingrédients est offerte irrévocablement à l'association Envie d'un Sourire.

—

Article 18 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont utilisées exclusivement pour l'organisation du concours.

—

Article 19 – DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français.

—

Fait à Lyon, le ___ / ___ / 2026

Signature du candidat :

